



Contentieux - Commission d'équivalence de diplômes  
Résultats au 15 septembre 2015

1. Recours gracieux (RG)

a) Nombre de RG par filière et par concours

Filière	Concours	Année	Total par année	Total par concours	Total par filière
Médico-sociale	ME	2014	1	1	33
	CSE	2015	8	8	
	CDS	2010	3	7	
		2012	1		
		2013	3		
	ATSEM	2009	1	13	
		2010	3		
		2011	1		
		2014	3		
		2015	5		
	ASE	2010	1	4	
2014		2			
2015		1			
Technique	Adj Tech	2010	1	1	196
	TTP2C	2012	6	7	
		2014	1		
	TT	2014	2	2	
	IT	2008	9	168	
		2009	60		
		2010	39		
		2011	12		
		2012	5		
		2013	4		
		2014	5		
		2015	34		
	IC	2009	1	18	
		2010	2		
		2011	4		
2012		4			
2013		4			
2014		2			
2015		1			
Enseignement art.	PEA	2009	4	13	
		2011	3		
		2012	5		
		2015	1		
	DEEA	2009	1	1	
	ASEA	2009	2	11	
		2008	7		
		2011	2		
Animation	Animateur	2009	1	1	1

Sport	ETAPS	2014	1	1	1
Total					256

A l'instar des contentieux en cours (cf. 2.) et des contentieux clôturés (cf. 3), les RG sont initiés en majorité par les candidats aux concours de la filière technique, soit 76.56 % du nombre total. Les RG initiés par les seuls candidats aux concours d'IT représentent plus de 85.71 % de ce nombre.

b) Nombre de RG par année

Année	Filière	Total par filière	Concours	Total par concours	Total par année
2008	Enseignement art.	7	ASEA	7	16
	Technique	9	IT	9	
2009	Médico-sociale	1	ATSEM	1	70
	Technique	61	IT	60	
			IC	1	
			PEA	4	
	Enseignement art.	7	DEEA	1	
		ASEA	2		
	Animation	1	Animateur	1	
2010	Médico-sociale	7	CDS	3	49
			ATSEM	3	
			ASE	1	
	Technique	42	AT	1	
			IT	39	
		IC	2		
2011	Médico-sociale	1	ATSEM	1	22
	Technique	16	IT	12	
			IC	4	
	Enseignement art.	5	PEA	3	
		ASEA	2		
2012	Médico-sociale	1	CDS	1	21
	Technique	15	TTP2C	6	
			IT	5	
			IC	4	
Enseignement art.	5	PEA	5		
2013	Médico-sociale	3	CDS	3	11
	Technique	8	IT	4	
			IC	4	
2014	Médico-sociale	6	ME	1	17
			ATSEM	3	
			ASE	2	
	Technique	10	TTP2C	1	
			TT	2	
			IT	5	
			IC	2	
Sport	1	ETAPS	1		

2015	Médico-social	14	CSE	8	50
			ASE	1	
			ATSEM	5	
	Technique	35	IT	34	
			IC	1	
	Enseignement artistique	1	PEA	1	
<b>Totaux</b>					<b>256</b>

L'année 2015 connaît une progression importante du nombre de RG : ceci est dû en partie à la filière technique et notamment au concours d'ingénieur, qui est devenu bisannuel à compter de cette année (pas de concours en 2014). De ce fait il a généré plus de candidatures et donc plus de contestations.

## 2. Contentieux en cours

a. Filière	Concours	Année	Nbre requêtes par concours	Nbre requêtes par filière	Total
Médico-sociale	ATSEM	2011	1	1	10
Enseignement artistique	PEA	2012	2	2	
		2013			
Technique	TTP2C	2014	2	7	
		2012			
	IT	2012	3		
		2013			
	IC	2012	2		
		2013			

Tous les contentieux en cours ont été enregistrés par une juridiction de 1<sup>er</sup> ressort (pas d'appel ni de cassation).

Si ceux de la filière technique représentent 70 % du total, aucun contentieux en cours ne concerne les filières animation, sportive, patrimoine et bibliothèques

### 3. Contentieux clôturés

#### a) Résultats par année

Année	Résultat			Total par année
	Annulation de la décision de la CED	Désistement	Rejet de la requête	
2008			2	2
2009			8	8
2010	3		48	51
2011	1	1	13	15
2012			18	18
2013	3	4	17	24
2014			9	9
<b>Totaux</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>115</b>	<b>127</b>

#### b) Résultats par concours et par filière

Filière	Concours	Résultat			Total par concours	Total par filière
		Annulation de la décision de la CED	Désistement	Rejet de la requête		
Animation	Animateur			1	1	1
Pat et bib	ACPBP2C		1		1	1
Enseignement art.	ASEA Mus	1		3	4	13
	PEA AD		2		2	
	PEA Mus			7	7	
Médico-sociale	ATSEM	1		5	6	12
	ASE ES			1	1	
	ASE CESF			3	3	
	CDS INF	1			1	
	CDS PUER			1	1	
Technique	AT			1	1	100
	ATP2C		1	2	3	
	TT			3	3	
	IT	4	1	85	90	
	IC	1		2	3	
<b>Totaux</b>		<b>7</b>	<b>5</b>	<b>115</b>	<b>127</b>	<b>127</b>

Comparé au nombre total de candidatures (environ 20 000), le contentieux a concerné moins de 1 % des candidats.

Par ailleurs, 90,55 % des contentieux ont été rejetés par le juge administratif (94,48 % si l'on comptabilise les désistements à ce résultat).

La motivation des décisions et des réponses aux RG peut expliquer ces résultats.

Mais il convient également d'observer que le nombre de jugements atteint son résultat maximal en 2010 et qu'il chute par la suite. Or, sur les 51 jugements prononcés cette année-là, 43 ont concerné le concours d'IT organisé en 2008 et 34 de ces jugements ont été rendus par le Conseil d'Etat. Ces jugements concernent donc les toutes premières décisions prises par la commission et la jurisprudence du Conseil d'Etat a dès lors permis aux candidats de mieux connaître le rôle de la commission et ses critères d'appréciation. En effet, le périmètre d'action de la commission est encadré d'une part par les textes qui lui sont consacrés (décret du 13 février 2007 et arrêté du 19 juin 2007) et d'autre part, par les textes fixant les conditions d'accès aux concours pour lesquels elle est compétente. Elle rend ses décisions en effectuant une comparaison des connaissances, compétences et aptitudes attestées par les candidats au travers de leur(s) diplôme(s) et/ou de leur expérience professionnelle par rapport au(x) référentiel (s) du ou des diplômes requis pour l'accès à un concours et **non par rapport à un métier. Le rôle de la commission n'est donc pas de sélectionner les « meilleurs » candidats au(x) concours.**